



SYNDICAT CGT HUTCHINSON SNC CHALETTE
1 Place de la commune de Paris 45120 Châlette/Loing
Tel : 02 38 87 57 54 – Fax : 02 38 87 52 10 – mail : cgthut@free.fr

Jeu di 12 Mars 2020

Salaires et pouvoir d'achat

Non seulement nos salaires n'augmentent pas ou très peu alors tout les prix augmentent fortement. Il s'agit de reconquérir des garanties collectives en matière d'évolution de carrière et des règles négociées d'évaluation collective et individuelle. Garantir des grilles de salaires cohérentes dans une hiérarchie adéquate est nécessaire pour tirer l'ensemble des salaires vers le haut.

Lundi au changement d'équipe de 13H, la majorité des salariés du 870 se sont donné RV pour rencontrer la direction et ont pu exprimer leur mécontentement. Leur ras le bol porte sur les salaires et les conditions de travail. Il leur est demandé des efforts comme durant les vacances de Noël de venir travailler et en retour les augmentations de salaires sont dérisoires. Pour ce qui est des conditions de travail, ils en ont marre de se retrouver seul sur les lignes à essayer de résoudre les problèmes techniques, problème de bulles... Ils sont prêts à aller plus loin si la direction ne répond pas à leurs revendications. Dans d'autres secteurs il y a les mêmes problèmes, il est nécessaire dans tous les ateliers de s'organiser et de discuter ensembles et d'interpeller la direction.

Tous les ans, nos primes d'intéressement et participation sont en baisse alors que la direction continue à compter le département étanchéité qui ne fait plus aucune production et qui plombe nos primes.

Concernant la participation, la direction rejette la faute sur deux sites de la SNC, alors que s'est eux qui prennent les décisions.

Quand c'est pour mutualiser les pertes ils incluent le site de Châlette et quand il y a des gains sur d'autres sites nous demandons aussi la mutualisation.

Exemple : la prime d'intéressement, la CGT a demandé de faire une moyenne de tous les sites de la SNC (comme dans la SNC de Paulstra) pour que nous ayons tous le même montant (actuellement entre 500 € et plus de 1000 € selon les sites) et cela depuis longtemps mais la direction a toujours refusé avec la complicité des autres organisations syndicales qui ont donné leur accord pour que le secrétaire de la SNC de l'époque signe l'accord d'intéressement en 2019 pour 3 ans.

La CGT demande à la direction de notre site d'attribuer une prime pour compenser la perte du pouvoir d'achat des salariés de Châlette, comme TOTAL et toutes ses filiales.

Les salariés ne sont pas responsables des choix fait par la direction de faire de notre site un centre de développement et de mise au point puis délocaliser les productions sur d'autres sites que se soit en France ou à l'étranger.

Chaque salarié doit interpeller la direction et leur demander la mise en place d'une prime compensatrice.

Il y a eu 45 embauches sur le site sur l'année 2019 dont seulement 13 en production et les autres sont des Etam et cadres alors qu'il y a plus de 165 intérimaires en production.

La CGT dénonce l'exploitation des intérimaires en production et demandons leurs embauches pour garder le savoir faire sur ces postes qui sont en réalité permanents.

Égalité Hommes / Femmes : l'inspection du travail a recalé notre direction SNC sur un article de l'accord égalité Hommes/ Femmes qui concerne le nombre d'embauches de femmes par site et l'indice de suivi des écarts de salaire entre les hommes et les femmes.

La CGT avait demandé toutes ces précisions lors des réunions à ce sujet alors que les autres syndicats ont encore été complices de la direction en signant cet accord.

Coronavirus / Covid 19 : La direction n'a pris aucune initiative à ce sujet et il a fallu que les syndicats demandent la tenue d'un CSE EXTRAORDINAIRE sur le site et un CSEC extra qui n'aura lieu qu'au mois d'avril.

La CGT a demandé qu'il n'y ait aucun impact sur les salaires et toutes les primes concernant les salariés qui seraient touchés par des mesures de quarantaines ou pour la garde de leurs enfants si nécessaire.

Concernant les irrégularités sur les salaires, la direction modifie chaque mois les modes de calculs sur nos fiches de payes (primes et régularisations, bordereau d'heures, salaire et taux horaire moyen sur le bilan social...). Comme quoi rien n'est clair dans cette affaire et nous continuons nos démarches.

La CGT a dénoncé la suppression des RTT lorsque qu'ils n'étaient pas consommés avant la fin de l'année en cas de maladie.

Maintenant, la direction nous donne raison et les RTT non pris sur les trois dernières années (se manifester au bureau du personnel pour les années antérieures) pourront être consommés sur le premier trimestre de la nouvelle année.

La direction du Pneu (Mr. Chapel) annonce faire une étude pour le travail en période de canicule pour faire une équipe du matin et une équipe de nuit.

La CGT a demandé le respect du volontariat et a demandé que cette étude soit réalisée sur tous les secteurs où cela est possible pour que les salariés qui le souhaitent puissent travailler de nuit lors des grosses chaleurs et payer en horaire de nuit.

Préparation des mélanges : la direction nous annonce que seul notre site n'était pas aux normes concernant la hauteur des barres de sécurité et il a fallu attendre un accident grave pour y remédier. Depuis cette modification, les conditions de travail des salariés se sont dégradées avec plus de pénibilités dans les gestes et postures.

La CGT demande l'expertise d'un ergonome d'un cabinet extérieur pour améliorer les conditions de travail et revoir les gestes et postures des salariés.

Les aspirations de cet atelier vont encore faire l'objet d'une énième étude pour aspirer cette fois à la source (qui coûterait moins cher) plutôt que d'améliorer l'aspiration générale. Pour la direction la santé des salariés est secondaire.

**Je me syndique à la CGT !
Pour défendre mes droits**

Nom:Prénom:.....Age:.....

Adresse:.....Ville:.....

Code Postal:..... Tél:.....E-mail:.....

Atelier ou Service:.....